

FIPP
Société Anonyme au capital de 244 458 euros
Siège social : 2 rue de Bassano – 75116 PARIS
542 047 212 R.C.S. PARIS

CHIFFRE D'AFFAIRES
INFORMATION TRIMESTRIELLE
1er trimestre exercice 2011-2012

1) CHIFFRE D'AFFAIRES :

Néant

2) DESCRIPTION GENERALE DES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE :

La société n'a pas eu d'activité opérationnelle au cours du premier trimestre de l'exercice (1^{er} avril au 30 juin 2011) et n'a donc enregistré aucun chiffre d'affaires.

3) OPERATIONS ET EVENEMENTS IMPORTANTS DU TRIMESTRE ECOULE :

Par un protocole d'acquisition conclu le 7 juin 2011, Acanthe Développement a acquis directement auprès d'ALCATEL LUCENT, 81.054 actions de la Société FIPP sur les 108.648 actions formant son capital, moyennant le prix de 13,72 € l'action.

Par un deuxième protocole d'acquisition conclu le 7 juin 2011, trois filiales d'Acanthe Développement (BALDAVINE SA, VELO et BRUXYS), ont acquis auprès de trois actionnaires minoritaires un total de 11.741 actions de la société FIPP

A l'issue de ces opérations, la société Acanthe Développement et ses trois filiales détenaient 92.795 actions sur les 108.648 actions formant le capital de la société FIPP, soit 85,4% du capital et des droits de vote de FIPP.

Le 14 juin 2011, Acanthe Développement a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée du solde des 15.853 actions composant le capital de la Société FIPP, au prix unitaire de 13,72 € l'action.

4) EVENEMENTS POSTERIEURS IMPORTANTS :

Le 19 juillet 2011, ledit projet a été déclaré conforme par l'AMF (Décision et Information 211C1294) et la note d'information conjointe déposée par les sociétés Acanthe Développement et FIPP a reçu le visa n° 11-330 du 19 juillet 2011.

L'offre publique d'achat simplifiée a débuté le 22 juillet 2011 et s'est terminée le 4 août 2011.

A la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, Acanthe Développement détenait, directement et indirectement 100.911 actions de la société sur les 108.648 actions composant le capital social de la société, soit 92,88% du capital et des droits de vote de FIPP.

Une opération d'apports est envisagée lors de laquelle les sociétés apporteuses (Acanthe et certaines de ses filiales) apporteraient à FIPP, bénéficiaire :

- un immeuble,
- des titres de participation,
- des titres de placement,
- des créances et des comptes courants.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la restructuration du groupe Acanthe Développement.

Le Groupe Acanthe Développement envisage en effet de scinder ses pôles de développement en termes de répartition de son patrimoine immobilier et, dans ce cadre, de procéder à ces apports d'actifs au profit de FIPP. Ces apports seraient également le préalable à une distribution des actions FIPP aux actionnaires d'Acanthe Développement.

Un prospectus qui sera soumis à un visa de l'AMF est en cours de rédaction.

Le groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT envisage :

- de scinder ses pôles de développement en terme de répartition de son patrimoine immobilier et dans ce cadre de procéder à des apports d'actifs au profit de FIPP ;
- d'apporter à FIPP des actifs immobiliers situés en région parisienne et en province ;
- d'harmoniser l'objet social en le recentrant sur l'activité immobilière (modification statutaire) ;
- d'émettre des actions de la société FIPP en rémunération des apports constitués de biens immobiliers ou de titres de sociétés immobilières et accessoires pour un montant global estimé compris entre 60 et 70 millions d'euros.

Les opérations et événements importants définis strictement au sens de l'information permanente visée par le règlement général de l'AMF (article 222-1 et suivants) qui se sont déroulées au cours du 2ème trimestre 2011 est la suivante :

L'information financière trimestrielle peut être consultée sur le site internet de la société à l'adresse <http://www.f-i-p-p.com> dans la rubrique « **Information réglementée** ».

Paris, le 31 Octobre 2011